



Droit à retraite pour 3 enfants

Par **annielorenz**, le **10/04/2008** à **13:58**

j'ai demandé ma retraite et ma demande a été acceptée dans un premier decret en octobre 2007 comme femme ayant élevé au moins 3 enfants.
une annulation vient d'intervenir au motif que je n'ai pas pris de congé pour les 2 enfants adoptifs , enfants de mon mari veuf.
adoption simple en 1979. Je n'ai jamais été informée de cette possibilité à l'époque et ai été en arrêt maladie pendant toute l'année 79.
Je dois me pourvoir au tribunal administratif pour retrouver mon statut qui ne posait pas de problème jusqu'alors. J'aurais pu partir en retraite il ya plusieurs années et plus maintenant!!! Je dois attendre 60 ans!
Le rectorat m'avait affirmé qu'ayant rempli les conditions d'un départ avant la nouvelle loi, je conserverai mon statut.
Y avait-il un congé possible en 79 pour l'adoption simple d'enfants de 6 at 11 ans? Le recours a-t-il des chances d'aboutir.
Merci de vos conseils.